

# Rapport sur le ratissage de 2017 du GPEN

concernant les services éducatifs en ligne



Information and Privacy  
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la  
protection de la vie privée de l'Ontario



## Remerciements

Le CIPVP remercie le personnel du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, qui a examiné une ébauche du présent rapport et fait part de précieux commentaires. Il exprime également sa reconnaissance aux nombreux bénévoles qui ont participé au ratissage, y compris des éducateurs de l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens.

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1	Appis mobiles .....	4
LE RATISSAGE DU GPEN.....	1	Authentification sociale .....	5
MÉTHODOLOGIE DE RATISSAGE .....	2	Témoins traceurs .....	5
CONSTATATIONS .....	2	<b>3. POLITIQUES DE CONFIDENTIALITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS .....</b>	<b>3</b>	<b>4. SUPPRESSION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS .....</b>	<b>6</b>
Création de comptes .....	3	Suppression du compte d'un élève .....	7
Profils utilisateur .....	3	Suppression du compte d'un éducateur	7
<b>2. COLLECTE, UTILISATION ET DIVULGATION .....</b>	<b>4</b>	<b>CONCLUSIONS ET PRATIQUES EXEMPLAIRES POUR LES CONSEILS SCOLAIRES ET LES ÉDUCATEURS .....</b>	<b>8</b>
Paramètres par défaut.....	4	<b>RESSOURCES.....</b>	<b>10</b>

## INTRODUCTION

Les éducateurs ontariens utilisent de plus en plus en classe des technologies et des services éducatifs en ligne, par exemple, des ressources d'apprentissage numériques, des logiciels et des plateformes d'enseignement sur Internet. Ces services sont parfois novateurs, d'accès facile et peu coûteux, voire gratuits, mais leur utilisation peut représenter un risque pour la vie privée des élèves et de leur famille.

En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP)*, qui régit la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels, les conseils scolaires de l'Ontario sont responsables des pratiques de gestion de l'information de leurs éducateurs. Le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVP) supervise l'application de la *LAIMPVP* et sensibilise activement les conseils scolaires et les éducateurs aux risques des services éducatifs en ligne pour la vie privée.

L'an dernier, en collaboration avec l'Ontario Association of School Business Officials, nous avons élaboré une brochure sur les risques de certains services en ligne utilisés en classe pour la vie privée.<sup>1</sup> Nous y recommandons aux éducateurs de faire preuve de prudence avant d'accepter d'utiliser des services éducatifs en ligne pour leurs élèves et conseils scolaires. Aujourd'hui, nous poursuivons nos efforts afin de nous assurer que les conseils scolaires de l'Ontario se conforment aux lois ontariennes sur la protection de la vie privée.

## LE RATISSAGE DU GPEN

Le Global Privacy Enforcement Network (GPEN) a été constitué en 2010 pour favoriser la coopération internationale entre les organismes de protection de la vie privée. Ce réseau rassemble plus d'une soixantaine de ces organismes de 39 territoires de compétence dans le monde. Ses membres collaborent afin de renforcer la protection de la vie privée dans un contexte de mondialisation croissante. Le CIPVP est membre du GPEN.

Chaque printemps, dans le cadre du ratissage annuel du GPEN, les membres du GPEN mènent un examen coordonné des risques pour la vie privée que présentent des sites Web et des applications mobiles (« applis »). Le CIPVP a participé au ratissage de 2016, qui avait pour thème général l'Internet des objets, et lors duquel nous avons examiné huit applis du domaine de la santé.

Cette année, le thème du ratissage de 2017 du GPEN était « Le contrôle qu'exercent les utilisateurs sur leurs renseignements personnels ». Le CIPVP a collaboré avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) à la préparation et à la tenue d'un examen des services éducatifs en ligne. Notre objectif était d'examiner les pratiques de ces services en matière de transparence (pour déterminer s'ils informent les éducateurs et les élèves de la façon dont ils recueillent, utilisent et divulguent des renseignements personnels), et le contrôle que les éducateurs et élèves peuvent vraiment exercer sur leurs renseignements personnels qui sont recueillis, utilisés et divulgués par le fournisseur du service et des tiers. Le présent rapport résume les conclusions de notre examen.

---

1 CIPVP, « Les services éducatifs en ligne : ce que les éducateurs doivent savoir », novembre 2016

## MÉTHODOLOGIE DE RATISSAGE

Soulignons que le ratissage n'est ni une enquête ni une vérification. Il s'agit d'un examen non scientifique visant à relever les aspects ou tendances problématiques afin d'orienter les démarches futures d'approche, de collaboration et d'éducation des organismes de réglementation de la vie privée. Les services examinés ne sont pas identifiés.

Aux fins du ratissage, nous avons consulté des éducateurs et des membres du personnel des conseils scolaires de l'Ontario afin de relever les services en ligne que les éducateurs utilisent. Nous avons dressé une liste de 40 services Web qui permettent aux élèves de créer des comptes et du contenu en ligne, ainsi que de communiquer et de collaborer avec leurs éducateurs, leurs camarades et d'autres personnes en ligne. Nous avons également examiné des services destinés aux francophones et aux écoles élémentaires.

Nous avons décidé de **ne pas examiner** les services en ligne ou les fonctions qui :

- n'étaient pas fournis gratuitement ou à titre d'essai;
- nécessitaient l'installation d'un logiciel, par exemple, sur un appareil mobile;
- obligeaient les utilisateurs à y accéder par authentification sociale;
- sont utilisés actuellement par des conseils scolaires de l'Ontario en vertu d'ententes de service entre les fournisseurs et les conseils scolaires.

Nous avons examiné plus d'une vingtaine de services éducatifs en ligne. Aux fins du ratissage, le CIPVP a créé des comptes d'élèves et d'éducateurs fictifs pour chaque service. Nous avons pris note de la façon dont ces services recueillent, utilisent et divulguent des renseignements personnels, des avis fournis aux utilisateurs et des paramètres proposés à ceux-ci pour exercer un contrôle sur leurs renseignements personnels.

Le CIPVP et le CPVP se sont divisé les tâches de ratissage. Le CPVP s'est concentré sur la création et l'utilisation des comptes, et le CIPVP sur la possibilité pour les éducateurs et les élèves de supprimer leurs renseignements personnels et de fermer leurs comptes. En définitive, le travail des deux organismes s'est beaucoup chevauché.

## CONSTATATIONS

Comme nous l'avons souligné plus haut, les observations suivantes sont de nature générale. Elles visent à sensibiliser les intéressés aux risques que posent les services éducatifs en ligne pour la vie privée, à mieux comprendre ces risques et à susciter un débat à leur sujet.

Nos conclusions sont divisées en quatre catégories :

1. Collecte de renseignements personnels
2. Collecte, utilisation et divulgation
3. Politiques de confidentialité et conditions d'utilisation
4. Suppression des renseignements personnels

## 1. COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nous avons examiné les pratiques de collecte de plus d'une vingtaine de services éducatifs en ligne. La plupart d'entre eux semblaient limiter la collecte directe de renseignements personnels auprès des utilisateurs.

### CRÉATION DE COMPTES

Dans presque tous les cas, les éducateurs devaient fournir leur nom et leur adresse de courriel pour créer un compte. Parfois, ils étaient invités à donner le nom de leur école, mais cela n'était pas exigé dans la plupart des cas.

La plupart des services en ligne, mais pas tous, obligeaient les élèves à créer un compte de la même façon, en fournissant leur nom et leur adresse de courriel. Dans le cas des services en ligne destinés aux préadolescents, l'âge et l'adresse de courriel de la mère, du père ou d'un tuteur étaient aussi exigés.

Près du tiers des services en ligne permettaient aux éducateurs de jouer le rôle d'administrateurs afin de créer des classes « virtuelles » ou des espaces en ligne auxquels les élèves peuvent accéder en inscrivant un code spécial que leur remet leur éducateur. Les élèves peuvent tous recevoir le même code d'accès, ou chacun peut se voir remettre un code personnel créé par l'éducateur (voir l'exposé plus loin sous « Profils utilisateur »). Dans un cas comme dans l'autre, les élèves n'avaient pas à créer de compte ou à fournir des renseignements personnels comme leur nom et leur adresse de courriel.

### PROFILS UTILISATEUR

La création d'un compte s'accompagne de celle d'un profil utilisateur, que les élèves pouvaient souvent modifier. Par exemple, les élèves pouvaient choisir un nom d'utilisateur différent ou ajouter une image à leur profil. Quelques sites permettaient aux élèves, sans les y obliger, d'ajouter des renseignements biographiques et leur adresse de messagerie instantanée sans expliquer pourquoi. Cependant, en règle générale, les services examinés limitaient la capacité des utilisateurs d'ajouter des renseignements personnels à leur profil. Bon nombre d'entre eux dissuadaient les élèves d'utiliser leur nom au complet ou leur vrai nom.

Tel qu'indiqué plus haut, plusieurs services en ligne permettaient aux éducateurs de jouer le rôle d'administrateurs en créant et en ajoutant des profils d'élèves à des classes virtuelles, et de déterminer dans quelle mesure les élèves pouvaient être identifiés. Plusieurs services en ligne conseillaient aux éducateurs d'utiliser le moins possible de renseignements personnels lors de la création de profils en attribuant un pseudonyme aux élèves. Ceux-ci pouvaient ensuite accéder à leur profil en entrant un code d'accès unique qui leur avait été fourni. Ainsi, les élèves n'avaient pas à fournir de renseignements personnels, et pouvaient utiliser le service au moyen d'un pseudonyme.

## 2. COLLECTE, UTILISATION ET DIVULGATION

### PARAMÈTRES PAR DÉFAUT

Une fois créés, les comptes et profils permettaient aux élèves de fréquenter des espaces en ligne et d'y participer à des activités, ainsi que de créer de nouveaux contenus associés à leur identité. La plupart des services en ligne limitaient par défaut la visibilité publique des profils, des coordonnées et des activités en ligne des élèves, afin d'éviter que d'autres personnes ne recueillent et n'utilisent les renseignements personnels concernant les élèves et ne les divulguent dans d'autres circonstances.

Cependant, selon les paramètres par défaut, les services éducatifs en ligne ont accès à tous les renseignements personnels fournis par les utilisateurs et conservés dans leurs serveurs. Nous n'avons pas classifié les autres types de renseignements personnels recueillis, utilisés et divulgués, car ils variaient selon le fournisseur de services et la ou les fins prévues. Par exemple, le fournisseur peut consigner des renseignements sur les activités en ligne des élèves afin de fournir aux éducateurs des indications sur ceux-ci, notamment le temps mis à effectuer un travail.

Conformément au thème du ratissage, nous mettrons en évidence certaines pratiques de collecte, d'utilisation et de divulgation que nous avons observées et qui pourraient manquer de transparence pour les utilisateurs et limiter leur capacité d'exercer un contrôle sur les renseignements personnels qui les concernent.

Lors de notre examen, nous avons relevé, sans les évaluer, trois moyens courants de collecte, d'utilisation et de divulgation de renseignements personnels : les applis mobiles, l'authentification sociale et les témoins traceurs.

**Les services en ligne peuvent recueillir et divulguer des renseignements personnels sur des élèves par l'utilisation d'applis mobiles, de fonctions d'authentification sociale et de témoins traceurs.**

### APPLIS MOBILES

Près de la moitié des services éducatifs que nous avons examinés étaient aussi accessibles au moyen d'une appli mobile, qu'il faut télécharger, installer et configurer sur un appareil (dont l'élève est propriétaire ou non). Les applis proposent différentes fonctionnalités et peuvent demander l'accès à des renseignements personnels sauvegardés dans l'appareil, comme des données d'identification de l'appareil, le numéro de cellulaire ou des données de localisation. Selon la conception, l'installation et la configuration des applis, il est possible que les élèves autorisent sans le savoir la collecte de renseignements personnels nouveaux ou différents<sup>2</sup>. L'utilisation d'applis mobiles pourrait donc présenter des risques nouveaux ou différents pour la vie privée.

2 Voir Serge Edelman, « We tested apps for children. Half failed to protect their data », *Washington Post*, 27 juillet 2017.

## AUTHENTIFICATION SOCIALE

Les tiers des services éducatifs en ligne permettent aux élèves de s'inscrire et d'accéder au site par l'entremise de fournisseurs tiers de services d'authentification sociale. Facebook Connect et Google+, par exemple, permettent de créer une identité unique à des fins d'authentification que l'on peut utiliser partout sur le Web. Les utilisateurs n'ont pas à créer et mémoriser de nouveaux noms d'utilisateur et mots de passe, car il leur suffit de s'en remettre à leur fournisseur d'authentification sociale.

Cependant, la commodité de l'authentification sociale repose sur les technologies d'échange de données entre le fournisseur et le service éducatif en ligne. Lorsqu'elle est implantée de façon inadéquate, l'authentification sociale peut donner lieu à la collecte et à la divulgation excessives de profils détaillés et d'autres renseignements identificatoires entre les deux sites. L'authentification sociale peut faire en sorte que les élèves sont moins en mesure d'empêcher que l'on fasse le suivi de leurs activités sur l'ensemble du Web. Par conséquent, cette technologie pourrait présenter de nouveaux risques pour la vie privée.

## TÉMOINS TRACEURS

Les témoins traceurs sont de petits fichiers texte sauvegardés dans le navigateur de l'utilisateur pendant qu'il navigue sur le Web. Ils personnalisent la navigation en faisant le suivi des activités et préférences de l'utilisateur. Les *témoins de tierce partie* sont des témoins sauvegardés par des serveurs Internet autres que ceux du service éducatif en ligne visité. Leur présence permet à d'autres parties de faire le suivi des activités des utilisateurs sur ce site et d'établir une corrélation entre elles et les activités des utilisateurs ailleurs sur le Web. Les témoins de tierce partie permettent la collecte et l'utilisation de renseignements personnels par des tiers, par exemple, des sociétés d'analytique de données et des annonceurs.

Presque tous les services éducatifs en ligne que nous avons examinés ont tenté d'installer des témoins de tierce partie dans nos navigateurs au moment d'accéder à leur site et de l'utiliser. Les témoins de tierce partie représentent un risque pour la vie privée si leur utilisation est associée à un particulier qui peut être identifié. La plupart des politiques de confidentialité des sites divulguent la présence et l'utilisation de témoins de tierce partie, sans fournir de directives précises ou d'options concrètes pour prévenir leur utilisation ou les gérer. Nous avons pu bloquer tous les témoins de tierce partie des services examinés sans perte apparente de fonctionnalité, mais de nombreux éducateurs et élèves pourraient ignorer comment les bloquer..

La plupart des politiques de confidentialité divulguaient la présence et l'utilisation de témoins de tierce partie, sans fournir de renseignements ou d'options concrètes pour les bloquer ou les gérer.

### 3. POLITIQUES DE CONFIDENTIALITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION

Les politiques de confidentialité renseignent les utilisateurs sur la façon dont le site Web, le service ou l'appli recueillera, utilisera et divulguera leurs renseignements personnels, et les options qui s'offrent à eux à cet égard. En outre, les conditions d'utilisation<sup>3</sup> précisent les modalités que doivent accepter les utilisateurs du site Web, du service ou de l'appli. Les éducateurs et élèves doivent lire ces deux documents et bien les comprendre, s'il y a lieu, avant d'utiliser le service.

Tous les services éducatifs en ligne que nous avons examinés disposaient d'une politique de confidentialité et de conditions d'utilisation qui étaient généralement faciles à localiser. Nous avons remarqué qu'il s'agissait de longs documents que les élèves, surtout les plus jeunes, mettraient beaucoup de temps à lire et à comprendre.

Les politiques de confidentialité et les conditions d'utilisation sont de longs documents que les élèves mettraient beaucoup de temps à lire et à comprendre.

Nous avons également remarqué qu'une fois le compte créé, les hyperliens menant aux politiques de confidentialité et aux conditions d'utilisation étaient souvent absents ou difficiles à localiser. Les éducateurs et élèves pourraient donc avoir de la difficulté à les consulter après avoir cliqué « J'accepte ».

Les politiques de confidentialité et les conditions d'utilisation sont parfois difficiles à localiser après l'inscription aux services et pendant leur utilisation.

### 4. SUPPRESSION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En règle générale, les services éducatifs en ligne que nous avons examinés permettaient aux élèves de fermer définitivement leur compte et de supprimer leurs renseignements personnels, à moins que le compte n'ait été créé par leurs éducateurs. Cependant, il existe des exceptions que nous abordons plus loin. En outre, les options de suppression offertes aux élèves et aux éducateurs n'étaient pas les mêmes.

Lorsque les élèves créaient eux-mêmes un compte au lieu de s'en faire attribuer un, tous les services examinés leur fournissaient la marche à suivre pour modifier ou supprimer leur contenu en ligne. Cependant, ces directives étaient parfois vagues ou difficiles à localiser.

La marche à suivre pour fermer son compte en ligne et supprimer ses renseignements personnels était parfois vague ou difficile à trouver.

Les services en ligne qui attribuaient des droits administratifs aux éducateurs limitaient toutefois la capacité des élèves de supprimer leurs renseignements personnels contenus dans les comptes

3 Également appelées « politiques d'utilisation acceptable ».

qu'ils avaient créés eux-mêmes. Dans au moins deux cas, les éducateurs ont pu conserver l'accès à des travaux de l'élève même si ce dernier les avait supprimés. C'est donc dire que les travaux des élèves qui se trouvent en ligne pourraient être conservés et accessibles, non seulement par l'éducateur, mais aussi par le service en ligne, même après avoir été « supprimés ».

## SUPPRESSION DU COMPTE D'UN ÉLÈVE

Tous les services éducatifs examinés précisaient la marche à suivre pour fermer un compte. En règle générale, les élèves pouvaient fermer leur compte en parcourant une série d'avertissements et d'alertes. La fermeture entraînait généralement la suppression de tous les renseignements personnels associés au compte ou l'impossibilité d'y accéder. Tel qu'indiqué plus haut, il en était autrement du tiers des services examinés, qui attribuaient aux éducateurs un contrôle administratif intégral sur les comptes.

Une minorité de services en ligne prévoyaient un délai de suppression des comptes et des renseignements en ligne afin de donner aux élèves (et aux parents) la possibilité de télécharger (ou d'imprimer) les contenus.

Moins de la moitié des services en ligne fournissaient des renseignements faciles d'accès sur leurs pratiques de conservation des renseignements, et seul le quart d'entre eux supprimaient les comptes inactifs dans un délai d'un à deux ans.

 La plupart des services éducatifs en ligne n'avaient pas adopté de politique sur la suppression des comptes inactifs.

## SUPPRESSION DU COMPTE D'UN ÉDUCATEUR

Une marche à suivre semblable était proposée aux éducateurs qui souhaitaient supprimer leur contenu en ligne et fermer leur compte. La plupart des services fournissaient des directives à ce sujet, mais des restrictions supplémentaires importantes étaient imposées aux éducateurs.

Nous avons été étonnés de constater que de nombreux services éducatifs en ligne ne permettent pas aux éducateurs, contrairement aux élèves, de supprimer leurs classes virtuelles, leurs comptes et leur contenu en ligne (y compris les renseignements sur les élèves); ils doivent plutôt les archiver pendant un ou deux ans de plus. À notre avis, cette fonction d'archivage n'était pas très bien expliquée; on ne savait trop comment le fournisseur de services pourrait récupérer ou utiliser les renseignements une fois le compte archivé.

 Certains services éducatifs en ligne conservaient l'accès aux renseignements personnels sur les élèves même après que ceux-ci les eurent supprimés.

Dans une forte proportion de cas, les éducateurs, contrairement aux élèves, devaient demander la suppression de leur compte par écrit au service éducatif en ligne et ne pouvaient le supprimer eux-mêmes.

## CONCLUSIONS ET PRATIQUES EXEMPLAIRES POUR LES CONSEILS SCOLAIRES ET LES ÉDUCATEURS

Comme nous l'avons déjà souligné, les conseils scolaires de l'Ontario sont responsables des pratiques relatives aux renseignements de leurs éducateurs; ils doivent donc s'assurer qu'elles sont conformes à la *LAIMPVP*.

Il est essentiel que les éducateurs et les élèves puissent exercer un contrôle sur la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels concernant les élèves dans le cadre de l'utilisation des services éducatifs offerts gratuitement en ligne, afin de protéger la vie privée des élèves et d'assurer la conformité aux lois ontariennes sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information.

En Ontario, les éducateurs disposent d'une certaine latitude pour atteindre leurs objectifs pédagogiques de façon novatrice et économique, mais lorsqu'ils s'inscrivent à des services éducatifs gratuits en ligne, ils peuvent souscrire à des pratiques qui ne sont pas conformes aux politiques de leur école ou de leur conseil scolaire ou à la *LAIMPVP*.

En s'inscrivant à des services éducatifs au nom de leurs élèves, les éducateurs pourraient souscrire à des pratiques de gestion de l'information qui ne sont pas conformes aux politiques de leur conseil scolaire ou à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Les résultats de notre examen sont conformes à des études menées et à des conseils fournis ailleurs.<sup>4</sup>

Compte tenu de ces observations, nous recommandons aux éducateurs qui envisagent d'utiliser des services éducatifs gratuits en ligne de prendre les mesures suivantes :

1. **Consulter le conseil scolaire, la direction de l'école ou des administrateurs** avant de choisir un service éducatif en ligne. Le ministère de l'Éducation et de nombreux conseils scolaires ont évalué et examiné des services éducatifs en ligne et ont dressé une liste des services approuvés pour l'utilisation en classe. Des écoles ont peut-être déjà acheté des logiciels semblables à utiliser dans leurs ordinateurs. Les conseils scolaires, directions et administrateurs peuvent également expliquer aux éducateurs les exigences pertinentes de la *Loi sur l'éducation*, de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et des normes professionnelles connexes.
2. **Lire les politiques de confidentialité et les conditions d'utilisation** pour déterminer les renseignements personnels au sujet des élèves que le service éducatif en ligne peut recueillir, utiliser et divulguer. Il y a lieu d'accorder une attention particulière aux utilisations et divulgations qui font intervenir des tiers. Au besoin, consulter les parents et tuteurs et envisager de donner aux élèves la possibilité de ne pas utiliser le service ou de se servir plutôt d'autres outils ou services.

4 Par exemple, voir : U.S. Department of Education, Privacy Technical Assistance Center, « **Protecting Student Privacy While Using Online Educational Services: Requirements and Best Practices** », février 2014; Common Sense Education, Privacy Initiative: Privacy Evaluations for EdTech Products; Mary Jo Madda, « **Why Schools Should Be Wary of Free Tech Products -- And Startups Shouldn't Make Them** », *Forbes*, 18 juillet 2017.

- 3 **Minimiser la capacité du service éducatif en ligne d'identifier les élèves et de recueillir leurs renseignements personnels**, dans la mesure du possible. Utiliser des services qui n'obligent pas les élèves à s'identifier en divulguant leur nom et leur adresse de courriel ou d'autres renseignements identificatoires, ou attribuer aux élèves un pseudonyme ou un nom fictif.
4. **Obtenir la participation et le consentement exprès des parents et tuteurs s'il y a lieu**. Les services éducatifs en ligne peuvent permettre aux parents de vérifier les activités en ligne de leur enfant, d'y participer ou d'exercer un contrôle sur elles. Dans certaines situations, les éducateurs devront demander un consentement exprès avant de divulguer des renseignements personnels à un site public ou à un fournisseur de services en ligne à des fins incompatibles, par exemple, pour le marketing.
5. **Fournir aux élèves une orientation continue en temps opportun** sur les utilisations appropriées des services éducatifs en ligne. Leur donner notamment des conseils sur les tâches suivantes :
  - création d'un compte;
  - création d'un profil utilisateur;
  - création ou téléchargement de contenus;
  - réglage des paramètres et préférences du compte;
  - gestion des témoins, et particulièrement des témoins traceurs de tierce partie;
  - téléchargement et installation de logiciels, particulièrement sur les appareils informatiques personnels;
  - utilisation sécuritaire de l'authentification sociale;
  - suppression des contenus en ligne;
  - fermeture de comptes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la protection de la vie privée, les services éducatifs en ligne et le travail du CIPVP, consulter les ressources énumérées à la page suivante.

## RESSOURCES

Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

- *La Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée de l'Ontario : petit guide*. <https://www.ipc.on.ca/wp-content/uploads/Resources/municipal%20guide-f.pdf>
- *Les services éducatifs en ligne : ce que les éducateurs doivent savoir*. 2016. <https://www.ipc.on.ca/privacy-2/gestion-des-donnees-et-technologie/les-services-educatifs-en-ligne/?lang=fr>
- *Online Privacy: Make Youth Awareness and Education a Priority*. 2009. <https://www.ipc.on.ca/wp-content/uploads/Resources/youthonline.pdf>
- *Guide sur les lois de l'Ontario qui régissent la divulgation de renseignements personnels concernant les élèves*. 2011. <https://www.ipc.on.ca/wp-content/uploads/2003/07/guide-sur-les-lois-de-lontario-qui-regissent-la-divulgation-de-renseignements-personnels-concernant-les-eleves.pdf>
- *Thinking About Clouds? Privacy, security and compliance considerations for Ontario public sector institutions*. 2016. <https://www.ipc.on.ca/wp-content/uploads/2016/08/Thinking-About-Clouds-1.pdf>

CIPVP et Toronto District School Board. 2012. *Questions fréquentes – Accès à l'information et protection de la vie privée dans le système scolaire : Document d'information destiné aux parents et au personnel enseignant et administratif*, <https://www.ipc.on.ca/wp-content/uploads/Resources/faq-f.pdf>

CIPVP, Upper Grand District School Board et Peterborough, Victoria, Northumberland and Clarington Catholic District School Board. 2003. *Posting Information on Websites: Best Practices for Schools and School Boards*, <https://www.ipc.on.ca/wp-content/uploads/Resources/bp-sch-e.pdf>

## AUTRES RESSOURCES

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Comité consultatif du programme d'achat de logiciels de l'Ontario (CCPALO), *Ressources numériques d'apprentissage sous licence*, <https://www.osapac.ca/1645-2/>

Ontario Association of School Business Officials (OASBO), Information Management/Privacy & Access Committee, [www.oasbo.org/?page=IMPACCtee](http://www.oasbo.org/?page=IMPACCtee)

Groupe de travail sur la gestion de l'information et de la vie privée de l'Ontario (GIVP), <https://www.pimedu.org/>

*Trousse d'outils GIVP* : <https://www.pimedu.org/files/toolkit/PIMtoolkitf.pdf>

*Webcast: Understanding Privacy Considerations* : <https://www.pimedu.org/videosboardstaff.html>

Département de l'éducation des États-Unis, Privacy Technical Assistance Center

- *Protecting Student Privacy While Using Online Educational Services: Requirements and Best Practices*. 2014. <http://ptac.ed.gov/sites/default/files/Student%20Privacy%20and%20Online%20Educational%20Services%20%28February%202014%29.pdf>
- *Protecting Student Privacy While Using Online Educational Services: Model Terms of Service*. 2016. [http://ptac.ed.gov/sites/default/files/TOS\\_Guidance\\_Jan%202015\\_0.pdf](http://ptac.ed.gov/sites/default/files/TOS_Guidance_Jan%202015_0.pdf)

Common Sense Education, Privacy Initiative. *Privacy Evaluations for EdTech Products*, <https://www.commonsense.org/education/privacy>

Electronic Frontier Foundation. 2017. *Spying on Students: School-Issued Devices and Student Privacy*, <https://www.eff.org/wp/school-issued-devices-and-student-privacy>

HabiloMédias et Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. 2016. *L'apprentissage connecté : Le personnel enseignant et les technologies en réseau dans la classe*, [https://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/publication-report/full/jcmbiii\\_apprentissage\\_connecte.pdf](https://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/publication-report/full/jcmbiii_apprentissage_connecte.pdf)

HabiloMédias. 2016. *Clique si tu es d'accord : Comprendre, en langage clair, les politiques de confidentialité et les termes et conditions en ligne – Guide de l'enseignant*, <http://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/pdfs/backgrounders/clique-si-tu-es-daccord-guide.pdf>

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

- *Collecte auprès des enfants? Dix conseils sur les services destinés aux enfants et aux jeunes*. 2015. [https://www.priv.gc.ca/fr/sujets-lies-a-la-protection-de-la-vie-privee/protection-de-la-vie-privee-et-enfants/02\\_05\\_d\\_62\\_tips/](https://www.priv.gc.ca/fr/sujets-lies-a-la-protection-de-la-vie-privee/protection-de-la-vie-privee-et-enfants/02_05_d_62_tips/)
- *Quel type de renseignements recueille-t-on à mon sujet quand je suis en ligne?* 2012. <https://www.priv.gc.ca/fr/a-propos-du-commissariat/ce-que-nous-faisons/campagnes-et-activites-de-sensibilisation/sensibilisation-des-enfants-a-la-vie-privee/fs-fi/choice-choix/>

Rapport sur le  
ratissage de  
2017 du GPEN  
concernant les  
services éducatifs en  
ligne



Information and Privacy  
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la  
protection de la vie privée de l'Ontario

2, rue Bloor Est, bureau 1400  
Toronto (Ontario) M4W 1A8

Site Web: [www.ipc.on.ca](http://www.ipc.on.ca)  
Tél. : 416 326-3333  
Courriel: [info@ipc.on.ca](mailto:info@ipc.on.ca)

Octobre 2017